

RAINBOW
EURL au capital de 50 000 euros,
immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 499 913 515,
dont le siège social est situé : 32 RUE DE DIDENHEIM 68200 MULHOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-cinq avril,
à quatorze heures,

A l'adresse suivante : 32 RUE DE DIDENHEIM 68200 MULHOUSE

RED, SASU au capital de 600 000 euros (en cours d'immatriculation au RCS de MULHOUSE) ayant son siège social sis 23 RUE DU CHATEAU 68720 ZILLISHEIM et représentée par Monsieur Luc OLRÉ en sa qualité de Président

Propriétaire de la totalité des 5000 parts sociales de 10 euros chacune émises par la société RAINBOW,

Associée unique de ladite société,

En présence de :

- Monsieur Luc OLRÉ

Gérant de la société.

La réunion est présidée par la société SASU RED, représentée par Monsieur Luc OLRÉ.

Après lecture du rapport du Gérant

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Luc OLRÉ, Gérant non associé, a établi le rapport sur la ou les opérations proposées à l'ordre du jour.

Le rapport sur les opérations à l'ordre du jour a été adressé à l'associée unique, dans les délais légaux.

2. A pris les décisions suivantes :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts ;
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'associée unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter du 25 avril 2025 :

« 7RED »

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Dénomination sociale » des statuts est modifié comme suit :

« La dénomination sociale est : 7RED »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer, à compter du 25 avril 2025, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

32 RUE DE DIDENHEIM
68200 MULHOUSE

Nouvelle adresse :

23 RUE DU CHATEAU
68720 ZILLISHEIM.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 23 RUE DU CHATEAU 68720 ZILLISHEIM. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Troisième résolution

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour SASU RED
Monsieur Luc OLRV

Zone de signature

